



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique Corrèze et Haute-Vienne  
Il s'appuie sur l'analyse de risques du **BSV VIGNE – édition Limousin 2022 - n°10**



### A retenir

**Phénologie** : Stade majoritaire « groins de pois »

**Mildiou** : Risque en hausse suivant les secteurs – Attention repiquages

**Oïdium** : Pas de symptômes – Période de sensibilité en cours – Conditions climatiques favorables

**Black rot** : Pas d'évolution des symptômes

**Vers de la grappe** : Pas de capture cette semaine

**Flavescence dorée** : 1<sup>er</sup> traitement entre le 10 juin et le 17 juin



### Infos Techniques, Réglementaires... et autres !

▪ **Aide à l'investissement pour certains matériels (viticulture et arboriculture) FranceAgrimer**

Cette opération vise à soutenir les investissements dans les exploitations agricoles permettant de mieux répondre aux exigences environnementales et assurer à long terme la compétitivité des exploitations agricoles. Les investissements doivent répondre aux enjeux suivants : réduction des pollutions, réduction de l'érosion des sols et réduction des prélèvements sur la ressource en eau. Ce dispositif s'adresse aux exploitations engagées en AB ou certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale).

Calendrier du 25 mai au 15 juillet 2022

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32

▪ **Aide pour la mise en place d'infrastructures Agro Ecologiques (IAE) Région Nouvelle Aquitaine**

Il s'agit d'une aide à la mise en place d'infrastructures agro-écologiques pour une agriculture durable, favorable à la biodiversité : mares, bosquets, arbres isolés, bandes fleuries, perchoirs, nichoirs, mise en défense des berges.

Ce dispositif est à destination des agriculteurs ou groupements d'agriculteurs sont disponibles dans le cadre du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles). Les exploitations doivent être engagées en AB ou certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale).

Calendrier du 25 mai au 29 juillet 2022

Plus de détails auprès de Marion POMPIER : 07 63 45 23 32



### Météo, phénologie et travaux en culture

La semaine passée, les pluies ont été plus faibles (19 mm pour Verneuil et 12 mm pour Branceilles).

Cette semaine les températures vont être caniculaires et une dégradation orageuse est annoncée pour dimanche, mais cela reste à confirmer.

La pousse de la végétation est active mais de façon hétérogène selon les secteurs par contre les stades phénologiques continuent leur progression.

Les cépages se situent entre les stades « grains de plomb » et « tout début fermeture de la grappe » pour les chardonnays les plus avancés.



Grain de plomb  
Eichhorn-Lorenz 32  
BBCH 75  
Crédit photo : CA19



Grain petit pois  
Eichhorn-Lorenz 32  
BBCH 75  
Crédit photo : CA19



Fermeture de la grappe  
Eichhorn-Lorenz 33  
BBCH 77  
Crédit photo : CA19

## Les travaux d'épamprage sont à poursuivre

### Suivre les travaux de relevage

Avec la pousse de la végétation, il est impératif de réaliser les relevages avant les prochaines pluies et/ou les prochains traitements.

### Effeillage

Les travaux d'effeuillage peuvent être entrepris manuellement sur la majorité des parcelles (fin « nouaison »). Pour un effeuillage mécanique, attendre que les grappes tombent.

- L'effeuillage précoce entraîne moins de blessures sur les grappes.
- Il favorise également l'aération de la zone fructifère et améliore également la pénétration des produits lors des traitements.

### Rognage :

- Les travaux d'écimage peuvent commencer.
  - Il est toujours préférable de retarder la première intervention pour limiter le développement des entre-cœurs (la vigne a une dominance apicale).
  - Il est plus important de rogner avant de réaliser son traitement (et non l'inverse), afin de ne pas « perdre » de produit dans les organes rognés et d'optimiser l'application de son traitement (meilleure pénétration du produit).
    - ↳ Attendre au moins 8 jours après l'application d'un produit systémique pour rogner (le produit migre d'abord vers les apex de la plante avant d'être redistribué sur l'ensemble des organes).



## Black-Rot

### Analyse de la situation :

**Pas d'évolution** cette semaine. Quelques tâches sont toujours visibles. La **période à risque est toujours en cours**. Le stade de contamination maximale correspond au stade « nouaison » et continue jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».

Le risque de contamination dépend également des conditions climatiques attention aux orages annoncés pour la fin de semaine.



Tâche de black rot  
Crédit photo : CDA 19

### Préconisations :

**Attention à la dégradation pluvieuse/orageuse de cette fin de semaine. Il n’y a pas d’intervention spécifique, elle doit être couplée avec les autres interventions fongiques :** choisissez un anti-mildiou ou un anti-oïdium homologué sur le black-rot.

#### EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- POLYRAM DF (*Métirame*), 2,00 kg/ha (dose homologuée), ZNT 20m, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- LIDAL (*Tetraconazole*), 0,3 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, **CMR**, 2 applications/an
- DYNALI (*Cyflufenamid + Difenconazole*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 2 applications/an

#### EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (se référer à la note commune de recommandation de l’IFV)

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 5 applications/an
- THIOVIT JET (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an
- KUMULUS DF (*Soufre mouillable*), 12,5 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 8 applications/an – **Produit Biocontrôle**

### Prophylaxie :

- Eliminer les bois de taille et des baies momifiées.
- Enfouir grappes, feuilles et sarments broyés pour limiter le risque de projection.



## Mildiou

### Analyse de la situation :

**Pas de progression des symptômes sur feuilles.** Toujours quelques tâches observées sur le feuillage secteur Allassac. Les **premiers symptômes sur grappe (rot brun)** sont visibles secteurs Allassac et Brivezac.

Le risque **de contamination et de repiquage reste faible.** Les contaminations épidémiques sont modélisées à partir de 25 mm pour Verneuil et de 9 mm pour Branceilles.



Rot brun  
Crédit photo : CDA 19

### Préconisation :

**Surveillez l’évolution des conditions météo. Intervenez avant les pluies si nécessaires.**

#### EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- ENERVIN (*Ametoctradine + Métirame*), 2,50 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **CMR**, 2 applications/an
- MILDICUT (*Cyazofamide + Disodium phosphate*), 4,50 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 1 applications/an
- MIKAL FLASH (*Fosetyl al + Folpel*), 4 kg/ha (dose homologuée), **ZNT 20m**, DRE 48h, **CMR**, 3 applications/an
- LGB01F34 (*Phosphonate de potassium*), 4 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, **Biocontrôle**, 4 applications/an + produit de contact
- REDELI (*Dissodium phosphate*), 2,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5, DRE 6h, **Biocontrôle**, 3 applications/an + produit de contact

#### EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dose conseillée : 200 à 250 g de cuivre métal / ha.

- CHAMP FLO AMPLI (*Hydroxyde de cuivre*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- BB RSR DISPERSS (*Sulfate de cuivre*), 3,75 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h
- ROMEO (*Cerevisane*), 0,25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m
- BLASON (*Cos-oga*), 2,00 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h



## Oïdium

### Analyse de la situation:

**Aucun symptôme** recensé sur les parcelles observées. Les **premiers symptômes sur grappe** ont été signalés secteur Allasac sur des parcelles hors du réseau.

La période de sensibilité maximum est en cours et ce jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».



Oïdium sur grappe  
Crédit photo : CDA 19

Les conditions actuelles sont très favorables et les contaminations sont possibles.

Le développement de l'oïdium est optimal entre 25-30°C et ne nécessite pas d'eau libre. Une hygrométrie de 40 % peut suffire à faire germer les conidies, alors que les pluies importantes peuvent les lessiver. Restez vigilant.

### Préconisations :

La protection doit être effective.

**Intervenir sur l'ensemble des parcelles et soyez vigilant sur les parcelles à historique.** Il est conseillé d'intervenir avec des produits à base de soufre qui sont des produits de biocontrôle.

#### EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- SCORE (*Difenoconazole*), 0,2 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24h, 2 applications/an
- DYNALI (*Cyflufénamide + Difénoconazole*), 0,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 6h, 2 applications/an
- CONSIST (*Trifloxystrobine*), 0,125 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 2 applications/an
- LUNA XTEND (*Fluopyram + Trifloxystrobine*), 0,20 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 2 applications/an

#### EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- MICROTHIOL SP, COLPENN DG, SULFORIX LS, CITROTHIOL DG (*Soufre mouillable*), 12,5 kg (dose homologuée), ZNT 5 m, DRE 6 h. (AB, produit de biocontrôle)
- HELIOSOUFRE (*Soufre mouillable*), 7,5 L/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 24 h. (AB, produit de biocontrôle)

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Heliosoufre et de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

- Fluidosoufre pour poudrage (*Soufre*), 25 kg/ha (dose homologuée), ZNT 5m, DRE 48h, 3 applications/an. (AB, produit de biocontrôle)

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois, attention au risque de brûlures avec des températures supérieures à 25°C.

### Méthodes prophylactiques :

- Utilisation de produits Biocontrôle comme le soufre mouillable
- Contrôler la qualité de pulvérisation de votre matériel
- Effeuilage préconisé sur parcelle sensible



## Flavescence dorée

Les premières éclosions ont eu lieu le 17 mai en Corrèze (secteur de Branceilles). La lutte doit être collective pour être efficace.

Cette année, les zones de lutte obligatoire sont de deux types :

- Les communes où la maladie a été déclarée en 2021 – les vignes doivent recevoir 3 traitements (*pour les utilisateurs de produits homologués non autorisés en AB, le troisième traitement est facultatif si sur les parcelles de vigne il n'est pas observé d'adultes de cicadelles lors des comptages sur feuille*).

**Branceilles, Beaulieu su Dordogne, La Chapelle aux Saints, Chauffour-sur-Vell, Meyssac, Nespouls, Saint Julien Maumont**

- Les communes contaminées en 2020 (non contaminées en 2021) doivent recevoir 2 traitements.

**Saillac, Queyssac les Vignes, Nonards**

### **Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique**

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS
T 1 Larvicide	Du 10 au 17 juin	Du 10 au 17 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 24 juin au 02 juillet	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)

### **Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle.**

**Attention :** sur les parcelles contaminées, traitées aux **pyréthrinés d'origine naturelle**, 3 traitements obligatoires doivent être appliqués quel que soit le nombre de traitement obligatoire sur la commune.

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS
Nombre de traitement à réaliser avec des pyréthrinés d'origine naturelle	3 TRAITEMENTS	
T 1 Larvicide	Du 10 au 17 juin	Du 10 au 17 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 <sup>er</sup> traitement	8 à 10 jours après le 1 <sup>er</sup> traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 <sup>ème</sup> traitement	8 à 10 jours après le 2 <sup>ème</sup> traitement

**NB :** L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.



## Autres observations

### **Maladies du bois :**

Des symptômes sont déjà visibles.

### **Vers de la grappe :**

Les données de piégeage permettent de suivre la dynamique des vols et ainsi de mieux cibler les interventions si elles sont nécessaires.

Pas de capture cette semaine.

### **Cicadelle verte :**

Des adultes sont observés avec quelques grillures sur feuilles.

### **Erinose :**

Des symptômes sont visibles sur jeunes feuilles.



Erinose sur jeune feuille  
Crédit photo : CDA 19



Larves de cicadelle verte  
Crédit photo : Vivalie



Dégâts de grillure sur  
cépage rouge : IFV

#### **GLOSSAIRE :**

CMR : Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique  
ZNT : Zone Non Traitée  
DRE : Délai de Ré-Entrée dans la parcelle  
DAR : Délai Avant Récolte

#### Les conseillères

Marion POMPIER et Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze - immeuble Agriculture-Services

ZI de Cana Ouest – rue Jules Bouchet 19100 BRIVE

Tel : 05 55 86 32 33

[marion.pompier@correze.chambagri.fr](mailto:marion.pompier@correze.chambagri.fr) - [k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)



**Références documentaires :** Il s'agit d'exemples de produits commerciaux adaptés à votre situation. Pour connaître les matières actives de ces produits, identifier d'autres produits commerciaux, plus de conseils sur l'utilisation des produits phytosanitaires, ) et sur les moyens de lutte préventive : consultez le site <https://ephy.anses.fr> , [www.ecophytopic.fr](http://www.ecophytopic.fr) ou votre fournisseur



[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Conseil-Formation  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles sur les étiquettes et sur [www.e-phy.anses.fr](http://www.e-phy.anses.fr)  
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

**Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.**

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024  
<https://correze.chambre-agriculture.fr/>



Action réalisée dans le cadre du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, avec le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, par des crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.

